

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 21 octobre 2019  
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY.

**Étaient présents** : Madame Alice MOREL (Vice-présidente). Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Christiane CUNY, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Sabine KAEUFLING. Messieurs Guy HAZEMANN, Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration** : Monsieur Pierre GRANDADAM (Président). Madame Monique GRISNAUX. Messieurs Pierre MATHIOT, Jean VOGEL.

**Excusé(s)** : Mesdames Christiane OURY, Edwige TURQUOIS. Messieurs Bernard PALLOIS, Michel AUBRY.

**Suppléants présents** : Mesdames Nicole LIGNEL, Catherine VINCENT Claudine BOHY, Francine MICHEL. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Jean COURRIER, Léon KRIEGUER, Jean-Claude CASNER, Serge GRISLIN, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX, Nicolas BONEL, Jérôme SUBLON, Jean-Pol HUMBERT, Bernard MARCHAL.

**Suppléants excusés** : Mesdames Andrée PHILBERT, Sylvie KROUCH. Monsieur Jean-Paul HUMBERT.

**Assistaient à la réunion** : Madame Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Le lundi 21 Octobre 2019**  
**À 20 h 00 - à la Salle Polyvalente à La Broque**  
**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019,
- 2) Décisions du bureau du 7 octobre 2019,
- 3) Communications,
- 4) Bénaville : convention Emmaüs Mundo,
- 5) Fonds de solidarité : commune de Ranrupt,
- 6) Contrat Local de Santé,

- 7) Forum du Jeu : demande de subvention 2019,
- 8) Projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique de la MAF à Wisches-Hersbach,
- 9) Ferme de la Perheux : acquisition de matériel,
- 10) Demande de subvention : Croix Blanche,
- 11) Décision Modificative n°3 au Budget Principal 2019,
- 12) Ressources humaines
  - a. Prévoyance,
  - b. Avancement d'échelon.
- 13) Stratégie forêt et bois CCVB : demande de financement FEADER,
- 14) Divers.

Monsieur Alain FERRY, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, souhaite la bienvenue à mesdames et messieurs les délégués communautaires, excuse Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, en déplacement pour les communes forestières.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019,**

Le procès-verbal de la séance de conseil de communauté du 16 septembre 2019, est approuvé, à l'unanimité.

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 7 OCTOBRE 2019,**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 014.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 290.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.  
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.  
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **9 284,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.  
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise PICOBELLO des travaux d'entretien des locaux du Chalet du Champ du Feu pour la saison hivernale pour un montant évalué à **16 522.80 € HT**.
- L'entreprise AQUACLEAN des travaux d'extraction et de regarnissage en gazon synthétique au Stade des Grives à Barembach pour un montant évalué à **7 360.00 € HT**.

#### **EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : AVENANT 2 LOT 9 PEINTURE**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant au marché suivant :

**Avenant n°2 en plus-value au Lot 09 : PEINTURE** – attribué à l'entreprise GERARD ET FILS à LUTZELHOUSE pour un montant HT de **1 616.00 €**.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

#### **SITE INTERNET**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- La société DN CONSULTANTS la mise en place d'évolutions sur le site [valleedelabruche.fr](http://valleedelabruche.fr), pour un montant évalué à **2 430.00 € HT**.

### **3) COMMUNICATIONS.**

#### **CARITAS BOUTIQUE EPHEMERE A SAALES**

La CCVB a mis à disposition de Caritas le local commercial à Saâles (Maison de services) pour y installer une boutique de vêtements d'occasion avec l'entreprise d'insertion VETIS du 07 au 26 octobre 2019 puis une boutique proposant des petits appareils électroménagers en partenariat avec Envie du 04 au 30 novembre 2019(+ éventuellement des jouets d'occasion).

#### **LOGEMENT MAISON DE SERVICES**

La CcVB loue du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 juillet 2020 le logement au Père Georges.

## MAISON FRANCE SERVICES

Pour faire suite à notre candidature à la labellisation France Services au 1er janvier 2020, le CGET fait réaliser un audit par le cabinet Ernst and Young.

Un consultant a visité la MSAP ce mardi 8 octobre à 11 heures.

### 4) BENAVILLE : CONVENTION EMMAÛS MUNDO.

Monsieur Alain FERRY, vice-Président rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une ferme d'insertion sur le site de Bénerville à Saulxures.

Afin de préfigurer le projet, Emmaüs Mundo demande une mise à disposition, dès cet automne, de la partie basse du terrain sis en face de la villa de Bénerville en vue de démarrer très rapidement des tests de plantations ainsi qu'un amendement de la terre. Emmaüs Mundo souhaite également notre accord pour la mise à disposition du terrain du haut dès la fin de l'année pour pouvoir commencer, là aussi, des tests agricoles, en vue d'une exploitation dès le printemps prochain. Divers aménagements doivent être prévus, tels qu'une clôture, un point d'eau, un espace de stockage.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer une convention de mise à disposition de ces espaces à titre précaire, dans une optique de mise en œuvre du projet de ferme d'insertion.

**AUTORISE** l'association Emmaüs Mundo à conduire sur cet espace toutes les études et analyses nécessaires au montage du projet, telles qu'une labellisation AB et les opérations de sécurisation du site.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention à intervenir.

### 5) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE RANRUPT.

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande de la commune de Ranrupt,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2019 :

- **Ranrupt : Acquisition d'un véhicule pour le transport scolaire.** Par délibération en date du 11 juin 2019, Monsieur le Maire sollicite une aide de **8 742.00 €** sur un montant total de **17 485.79 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Ranrupt apporte les **8 743.79 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations. Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2019.

#### 6) CONTRAT LOCAL DE SANTE,

Monsieur le Président informe mesdames et messieurs les délégués communautaires du projet de Contrat Local de Santé et Médico-Social à passer et à signer entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le CLS-MS a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire et de décliner les orientations stratégiques départementales en faveur du bien-être et de l'autonomie des populations concernées. Il permet l'articulation des différentes composantes du système de santé :

- ▶ Promotion et prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement ;
- ▶ Offre de santé (sanitaire, médico-sociale, sociale) ;
- ▶ Accompagnement médico-social.

Un précédent Contrat local de santé de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche avait été conduit pour la période de Janvier 2013 à Décembre 2015. Il intégrait déjà le volet médico-social et était sur ce point précurseur de la démarche globale actuelle autour des contrats locaux de santé médico-sociaux.

Pour mémoire, les axes du précédent contrat local de santé étaient les suivants :

- Axe 1 : Améliorer l'accès des enfants et des adolescents à la prévention des conduites à risques et aux soins Addictifs, psychologiques ou psychiatriques ;
- Axe 2 : Améliorer le recours aux soins ;
- Axe 3 : Améliorer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé, à l'éducation pour la santé ;
- Axe 4 : Améliorer la prise en charge des personnes isolées et en perte d'autonomie.

L'élaboration du CLS-MS s'appuiera sur les éléments suivants :

- ▶ Actualisation du bilan du CLS 2013-2015 intégrant une évaluation de leurs actions par les partenaires ;
- ▶ Prise en compte d'un diagnostic complémentaire du territoire demandé par l'ARS et la collectivité territoriale intégrant l'ensemble de la documentation et des sources d'information disponibles (études, données, rapports d'activité...);
- ▶ Inventaire des politiques, des missions, des compétences des institutions impliquées ;
- ▶ Identification des objectifs stratégiques et spécifiques communs, des modalités de coopération existantes et leur optimisation. Les objectifs identifiés et validés en comité de pilotage feront l'objet d'un contrat cadre.
- ▶ Formulation conjointe des actions ayant vocation à être inscrites dans le CLS-MS, dans une logique globale de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- ▶ Mise en place d'indicateurs d'évaluation pour le suivi de la démarche et la mise en œuvre des actions.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à participer à cette démarche de projet dans son ensemble,

**DECIDE** de mettre à disposition un coordonnateur du Contrat Local de Santé. Le temps de travail est évalué à un mi-temps sur la durée du Contrat. L'Agence Régionale de Santé Grand Est s'engage à financer 50% du coût de ce poste

**SOLLICITE** la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ce Contrat Local de Santé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la lettre d'engagement et le contrat à intervenir.

**7) FORUM DU JEU : DEMANDE DE SUBVENTION 2019.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association Colibri Bruche pour l'organisation du « Forum du Jeu » qui se tiendra à la salle Polyvalente de La Broque, les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la semaine du jeu, lancée sur le plan national.

Les objectifs de cette journée sont de redonner le goût de jouer en famille, d'affirmer la relation parents-enfants et de favoriser l'interactivité entre les générations, à travers la découverte de jeux traditionnels ou nouveaux.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **5 000,00 €**.

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la somme de **5 000,00 €** à cette association, pour permettre la réalisation de la 15<sup>ème</sup> édition de cette manifestation,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2019.

**8) PROJET DE REHABILITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE LA MAF A WISCHES-HERSBACH.**

Le Pays Bruche Mossig Piémont a réalisé, grâce à des financements TEPCV, une étude de faisabilité relative à la réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique de la MAF à Wisches Hersbach. Cette mission a été confiée au bureau d'études Hydro-M Ingénierie. La communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'est fait accompagner dans cette démarche par la société REYTISS et compagnie, dont le siège social est à Paris. Le coût de cette assistance est de 100.00 € HT de l'heure et le coût complet de la mission est évalué à 2 100.00 € HT.

Monsieur Pierre REYMANN quitte la salle et ne prend pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de prendre en charge le coût de cette mission

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6226 « honoraires » du Budget Primitif 2019.

**9) FERME DE LA PERHEUX : ACQUISITION DE MATERIEL.**

Dans le cadre de la reprise de la Ferme de la Perheux à Wildersbach, diverses améliorations de l'habitat ont été apportées par la famille Hoffgen. De même, des équipements professionnels resteront dans les bâtiments.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par trente-cinq (35) voix pour, huit (8) abstentions et zéro (0) voix contre,

**DECIDE** d'acheter ces divers matériels à Mme Nicole Hoffgen pour un montant total de 3 335.00 €.

<b>Equipement habitation à céder</b>				
1	Radiateur chambre 1	HJM ESC-2A - 1000W	Neuf	90
1	Radiateur chambre 2	HJM EFH1500 - 1500W	Neuf	150
1	Radiateur chambre 3	Radial - 1000 W	Moyen	50
1	Radiateur soufflant salle de bain	Aurora - 1800W	Neuf	100
1	Fourneau bois - Salon	De Dietrich	Ancien	70
1	Cheminée foyer fermé	Turbo fonte	Ancien	150
1	Baignoire			50
5	Stores à enrouleur	Ikea	Neuf	175
			<b>Sous-total</b>	<b>835</b>
<b>Equipement professionnel</b>				
1	Fourneau à bois	Capri - Noir	Moyen	200
4	Abreuvoirs muraux hors gel	46A	Bon	1000
1	Machine à café Egro semi pro à grain	Egro marque suisse	Remise à neuf	500
2	Rails droit/courbe/support plafond	Acier galvanisé/tout équipé	Neuf	300
1	Hotte avec extraction	Inox	Bien	500
			<b>Sous-total</b>	<b>2500</b>
			<b>Total</b>	<b>3335</b>

#### 10) DEMANDE DE SUBVENTION : CROIX BLANCHE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'association de Schirmeck, membre de la Fédération des Secouristes français Croix Blanche, une subvention d'un montant de 2 000,00 € pour l'acquisition d'une ambulance.

La somme nécessaire au paiement sera prise sur les disponibilités du compte 6574.

#### 11) DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-6161 : Assurance multirisques	-26 000,00 €	
D-6162 : Assurance obligatoire dommage - construction	55 000,00 €	
D-6237 : Publications	-10 000,00 €	
D-63512 : Taxes foncières	-19 000,00 €	
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	17 000,00 €	
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		17 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 000,00 €	17 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>



## 12) RESSOURCES HUMAINES

### a. PREVOYANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019

VU l'exposé du Président ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 25 € mensuel.

**CHOISIT** de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ;

**PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**AUTORISE le Président** à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

**b. AVANCEMENT D'ECHELON.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser comme suit la rémunération d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial à compter du 22 octobre 2019.

À compter du 22 octobre 2019, l'agent contractuel de droit public occupant l'emploi d'attaché territorial sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

**13) STRATEGIE FORET ET BOIS CCVB : DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER.**

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil de Communauté la démarche de Stratégie Forêt Bois à poursuivre sur le territoire de la Bruche.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a engagé une réflexion afin de conforter une dynamique de développement économique de son territoire autour de sa ressource forestière dès 2013.

La stratégie « filière forêt-bois de la Bruche » doit générer une réflexion collective, territoriale et transversale et faire émerger un programme d'actions au regard des principaux enjeux ciblés et qui concernent :

- Une meilleure connaissance du milieu forestier
- Le développement économique de la filière forêt-bois
- La valorisation multifonctionnelle de la forêt
- La gestion de l'environnement et des paysages
- La communication

Il s'agit pour le territoire, au regard de ces dynamiques nouvelles, des enjeux locaux que représente la forêt et dans un souci de gestion durable de la ressource, de s'engager dans une démarche de concertation entre tous les acteurs de la forêt et de définir une stratégie pour la forêt et la filière bois sur la base d'un diagnostic précis et partagé afin de permettre aux élus et aux habitants d'engager des actions dans ce domaine.

**Vu** la délibération du conseil de Communauté en date du 22 Avril 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme « Stratégie Forêt Bois » de la Vallée de la Bruche et de l'élaboration des documents relatifs aux différentes phases,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération au titre des crédits FEADER dans le cadre du programme Européens « Emergence des démarches collectives dans le secteur forestier (1607B)

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération.

#### **14) DIVERS.**

Monsieur Alain FERRY donne la parole à monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental, qui fait un point d'avancement des différents dossiers en cours sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Il évoque notamment l'aménagement de la traverse de Rothau et les contrats de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Compte rendu du 21 Octobre 2019

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. J.B. PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
/		M. Denis BETSCH	
M ; Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M ; Jean-Louis BATT		Mme Laurence JOST	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		/	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Regis SIMONI		/	
M. Bernard PALLOIS		M. Jean-Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		M. Hubert HERRY	
M. Laurent BERTRAND		/	
/		M. Frédéric BIERRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			